

Accord de prévoyance dans la branche domicile :

Le Synerpa Domicile et la FESP dénoncent un accord déloyal et économiquement intenable pour le secteur et appellent à une reprise des négociations de branche

Les deux principales organisations patronales représentatives de la branche des entreprises de services à la personne, le Synerpa Domicile (10,47 % d'audience) et la SESP/FESP (44,20 % d'audience via le SESP), s'opposent fermement à l'accord du 6 février 2025 instituant un régime de prévoyance dans la branche (IDCC 3127). Cet accord, signé sans concertation par la Fédésap, la FFEC et les organisations syndicales de salariés (CFTC, CGT, FGTA-FO, CFDT), va fragiliser durablement un secteur déjà sous tension.

Un processus de négociation déloyal et une rupture de l'équilibre patronal

Après 18 mois de négociation, un accord commun patronal prévoyant une condition d'ancienneté de deux mois – indispensable pour préserver l'équilibre économique du dispositif face à un turnover de 50 % pendant la période d'essai – avait été acté. Cette condition d'ancienneté portée initialement par nos organisations à 12 mois a été ramenée à 4 mois, puis à 2 mois à la demande de la Fédésap. Contre toute attente, la Fédésap s'est désolidarisée en dernière minute, pour proposer un texte alternatif excluant cette clause, sans discussion préalable avec les autres représentants patronaux.

Ce revirement unilatéral a conduit à la signature d'un accord juridiquement valide, mais totalement déconnecté des réalités économiques du secteur. **Le Synerpa Domicile et la FESP rappellent leur attachement à la protection sociale des salariés, mais pas au prix d'un déséquilibre insoutenable pour les structures.**

Une charge financière de 60 millions d'euros par an, insoutenable pour les entreprises

Si la mise en place d'un régime de prévoyance est une avancée sociale que nos organisations soutiennent, ses modalités actuelles sont inadaptées. L'accord signé représente une charge estimée à 60 millions d'euros annuels, dans un secteur où la rentabilité nette moyenne des entreprises ne dépasse pas 1,5 à 2 %. **Cette pression économique risque de mettre en péril la survie de nombreuses structures**, en particulier les plus petites, déjà confrontées à une vague de difficultés, à une attractivité en berne et à une crise des recrutements.

Oui ! un surcoût de 18 euros par mois par salarié représente une charge importante pour les entreprises du secteur !

Appel à un dialogue social loyal, progressif et adapté aux réalités du terrain

Le Synerpa Domicile et la FESP appellent ainsi à une révision urgente de l'accord afin d'y intégrer :

- **Une entrée en vigueur progressive et modulée en fonction du taux de rotation du personnel ;**
- **Un retour à une méthode de négociation loyale et équilibrée entre les partenaires sociaux ;**
- **Une prise en compte concrète des contraintes économiques et sociales des entreprises de la branche.**

Par ailleurs, cette négociation sur la prévoyance, ainsi que son coût pour les entreprises, doit s'analyser au regard des autres négociations structurantes en cours dans la branche : revalorisation de minimas de salaires, création de classifications pour les personnels administratifs et les salariés des crèches/micro-crèches, gestion des temps de déplacement, etc. **Autant de chantiers coûteux pour les entreprises, mais essentiels pour l'attractivité des métiers, sur lesquels nos deux organisations continueront d'être force de proposition.**

Pour un modèle social soutenable

Ainsi, le Synerpa Domicile et la FESP réaffirment leur volonté de bâtir un dialogue social de branche constructif, respectueux de la majorité patronale et soutenable à long terme. **Les deux fédérations restent pleinement mobilisées pour défendre les intérêts des entreprises comme des salariés, dans un esprit de responsabilité et de solidarité. À ce titre, elles appellent l'ensemble des organisations de la branche à reprendre les travaux paritaires afin de pouvoir avancer collectivement sur l'ensemble des sujets en suspens, essentiels pour l'attractivité et la professionnalisation du secteur.**

À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com

Synerpa – Elisabeth Roy – Tél. : 01 40 47 75 20 – Email : roy@synerpa.fr

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.). Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022. Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.

Contacts presse

Shahina Akbaraly – Tél. : 06 50 82 55 05 – Email : s.akbaraly@o2p-conseil.com

Erika Nardeux – Tél. : 06 50 96 37 74 – Email : e.nardeux@o2p-conseil.com